



<b>Mandataires communaux</b>			
<b>Effectifs</b>		<b>Suppléants</b>	
E	Marie-Noëlle MINGUET	P	Suzanne BISSOT
A	Jean-Luc PIROTTON	E	Jean-Claude PONCELET
P	Oscar DALEM	E	Loïc JACOB
<b>Citoyens membres</b>			
Président : Claude KRIESCHER : P			
<b>Effectifs</b>		<b>Suppléants</b>	
A	Jean-Marie PETERS		
P	Daniel THONON	P	Alain REMOUCHAMPS
P	Steven VAN ERPS		
E	Vincent LOBET		
P	Rémi NUYS	P	Pierre SILVESTRE
E	Gontran FRAITURE		
E	Guy THEATE	P	André QUOILIN
P	Michel HANTIAUX	P	Frédéric LECARTE
A	Magali LABE		
<b>Autres</b>			
P	Mélanie JASPART		
P	Michel LEGROS		
P	Maurine VANNI		
P	Patrick LECERF		
E	Bernadette FRANCK		

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la réunion du 26.06.2018
2. Projet hydroélectrique sur le biais du Néblon – présentation de M. THONON
3. Présentation des modifications du projet de création de logements de Thierry VINCENT Boulevard Pieret
4. Hamoir : route de Xhoris – question de la suppression des dévoiements
5. Filot – Ry Monsée zone 70 – étude de densité de trafic
6. Mise en œuvre de la fiche 3.2 « Acquisition d'un terrain en vue d'y créer un espace de convivialité, de l'habitat et du parking près de la Maison de village »
7. Abrogation de plein droit du PCA de Xhignesse en date du 01.06.2018
8. Dossier de la maison rurale – approbation définitive du 19.07.2018
9. Dossier maison « Gaston Chauffé »
10. Divers

### **1. Approbation du PV de la réunion du 26.06.2018**

Le PV est approuvé à l'unanimité.

### **2. Projet hydroélectrique sur le biais du Néblon – présentation de M. THONON**

M. THONON n'étant pas joignable, ce point sera abordé au cours d'une prochaine réunion.

### **3. Présentation des modifications du projet de création de logements de Thierry VINCENT Boulevard Pieret**

Madame JASPART présente les projets relatifs à la création d'un hangar de stockage et à la construction d'un immeuble à appartements avec une salle polyvalente au rez-de-chaussée soumis à l'acceptation communale par Monsieur VINCENT.

Le hangar de stockage semble constituer un projet intéressant pour la commune alors que l'immeuble à appartements récolte des avis plutôt mitigés. En cause notamment la décision du propriétaire de remplacer la salle polyvalente par un appartement supplémentaire accessible aux personnes à mobilité réduite, mais aussi la hauteur importante du bâtiment et le manque de cohérence des matériaux choisis (crépi blanc). La CCATM-CLDR se met dès lors d'accord sur la nécessité de réclamer le maintien d'une salle polyvalente au rez-de-chaussée.

Madame BARLET, fonctionnaire déléguée, avait par ailleurs suggéré au propriétaire de rapprocher les deux bâtiments (immeuble à appartements et hangar de stockage) afin de rassembler les zones de stationnement et d'éviter de multiplier les points de sortie, d'arborer les extérieurs, de remplacer le crépi par une brique dans les tons gris/beige. Ces multiples recommandations n'ont pas été respectées, Madame JASPART ne manquera pas d'interpeller le propriétaire à ce sujet.

### **4. Hamoir : route de Xhoris – question de la suppression des dévoiements**

Dans le cadre de la réfection de la route de Xhoris et suite à une visite de la fonctionnaire déléguée à la DGO1, Madame DOCTEUR, les dévoiements situés route de Xhoris ont fait l'objet de différentes interpellations. En effet, ces derniers, bien qu'effectifs dans la régulation de la vitesse des camions, entraîneraient une déviation du charroi agricole vers le village de Xhignesse et ne limiteraient que partiellement la vitesse des voitures.

Par ailleurs, les riverains sont contraints de se garer sur le trottoir alors que des emplacements le long de la voirie réduiraient naturellement la vitesse des véhicules. Par conséquent, elle suggère à la commune de rétrécir la voirie et de créer des stationnements le long de la voirie.

Monsieur LECERF ne semble pas tout à fait d'accord avec les observations de la fonctionnaire déléguée. Il souligne que ces dévoiements ont entraîné une diminution du nombre d'accidents. Par ailleurs, le nombre de tracteurs passant par Xhignesse ne semble pas considérable. Monsieur NUYTS suggère l'idée de créer uniquement un dévoiement dans la descente vers le village et de laisser la route telle quelle dans l'autre sens.

Puisque la commune acquerra prochainement des radars répressifs, il est suggéré d'en placer le long de la route de Xhoris.

Enfin, puisqu'une décision rapide doit être prise, les membres se mettent d'accord sur le maintien des dévoiements, avec néanmoins une adaptation et une réfection (pose-raclage) de la voirie. De plus amples analyses, issues notamment de statistiques et de données objectives sur les zones dangereuses, devront être effectuées dans les années à venir afin de prendre une décision adéquate lors d'une prochaine réfection de voirie.

## **5. Pilot – Ry Monsée zone 70 – étude de densité de trafic**

Ce point ayant déjà été abordé précédemment, il ne sera pas davantage développé. Monsieur LEGROS prendra les renseignements nécessaires sur les modalités et financements de ce type d'étude.

## **6. Mise en œuvre de la fiche 3.2 « Acquisition d'un terrain en vue d'y créer un espace de convivialité, de l'habitat et du parking près de la Maison de village »**

Monsieur KRIESCHER explique qu'une réunion s'est tenue plus tôt dans la journée avec Madame FRANCK (DGO3) afin d'aborder l'opportunité d'acquérir le terrain récemment mis en vente à proximité de la Maison de village et, par conséquent, de mettre en œuvre la fiche 3.2 relative à son acquisition et son aménagement en espace de convivialité.

Messieurs LEGROS et LECERF rapportent leur rencontre avec le propriétaire du terrain. Celui-ci adhère complètement à la philosophie du projet. Il est conscient de l'importance des démarches administratives à entreprendre pour permettre à la commune de prendre possession de son terrain mais semble prêt à patienter.

Monsieur LEGROS spécifie que le taux de subsides s'avère plus ou moins élevé en fonction des aménagements qui seront réalisés sur le terrain. Il représente 60 %<sup>1</sup> pour l'aménagement d'espaces publics et 80 %<sup>2</sup> pour la création d'une infrastructure polyvalente de type maison de village. Cette dernière doit toutefois proposer 50 % d'activités liées au développement rural (vie associative, fête de village, comité de quartier, etc.). Il nécessite néanmoins de tenir compte des besoins du village avant de s'intéresser au subside octroyé par la Région wallonne.

Puisque l'évolution du projet de liaison lente entre Pilot et Hamoir repris dans la fiche 1.4 est temporairement compromise par les doutes qui subsistent quant à l'intervention financière de la DGO1, il a été convenu de se centrer uniquement sur la fiche 3.2 dans un premier temps.

---

<sup>1</sup> Le taux de subside est valable sur la première tranche de 500.000 €. Il passe à 50 % pour tout montant au-delà de cette tranche.

<sup>2</sup> Idem

Il convient par conséquent de lancer un marché de services afin de désigner un auteur de projet en charge de l'actualisation de la fiche-projet.

Les membres s'accordent sur l'importance d'interroger les habitants de Filot afin de cibler les attentes et besoins du village. Quelques idées sont néanmoins émises, comme la possibilité d'y créer un lieu dédié au départ des randonnées, de déplacer l'appartement ILA et d'agrandir l'offre de la Maison de village, de créer des emplacements de parking supplémentaires ainsi qu'une liaison piétonne vers la nouvelle zone d'habitat.

#### **7. Abrogation de plein droit du PCA de Xhignesse en date du 01.06.2018**

Monsieur KRIESCHER annonce que le PCA de Xhignesse a été abrogé de plein droit en juin 2018. La CCATM et le Collège recommanderont néanmoins le respect du PCA dans les prochains permis même s'il n'a qu'une force indicative.

Il rappelle en outre que la CCATM avait émis la proposition de créer une charte urbanistique et qu'il conviendra d'y réfléchir plus amplement dans les prochains mois.

#### **8. Dossier de la maison rurale – approbation définitive du 19.07.2018**

Le dossier est à la signature du Ministre. Une fois signé, il passera à la Direction centrale du Développement rural pour ensuite revenir à la commune qui pourra dès lors lancer l'ordre de commencer les travaux. Monsieur Legros espère pouvoir attribuer les 5 lots en septembre.

#### **9. Dossier maison « Gaston Chauffé »**

La commune a remporté un appel à projet consistant à valoriser les filières locales. Un marché de services sera prochainement lancé afin de désigner un auteur de projet en charge de la constitution du dossier définitif.

#### **10. Divers**

- **Aménagement de la Place Del Cour (fiche 2.9)** : la fiche a été retravaillée et proposée dans le cadre de l'appel à projet Prime'Vert puis de celui visant à améliorer la convivialité dans les villages. Il n'a cependant pas été retenu. Il convient dès lors d'actualiser la fiche-projet et de procéder à une demande de convention auprès du DR avant la fin du PCDR en 2022.
- Monsieur VAN ERPS souligne l'importance de suivre les projets d'urbanisme acceptés jusqu'aux finitions mentionnées dans le permis.
- Monsieur NUYS revient sur l'extension de la maison située dans la montée de Comblain-la-Tour (rue Joseph Huberty) et précise qu'une haie est présente devant la maison, ce qui réduit considérablement l'impact de l'extension. Monsieur LEGROS ajoute enfin que le permis a été octroyé.

La réunion se clôture à 22h20.

Claude Kriescher,  
Président

Mélanie Jaspard,  
Secrétaire